

CONDITIONS DE LOCATION

Salle du Conseil Municipal

Délibération du 3 mars 2017

OBJET

Il est proposé de mettre à disposition la salle de conseil moyennant rémunération pour les professionnels (autoentrepreneurs, travailleurs indépendants, professions libérales, ...) qui n'ont pas de locaux propres pour recevoir des clients ou des collègues par exemple.

DISPONIBILITE

La salle de conseil est mise à disposition si elle est disponible et uniquement pendant les horaires d'ouverture de la mairie et/ou présence de la secrétaire.

La demande de location devra être faite auprès du secrétariat de Mairie de Garnerans par téléphone au 04.74.04.05.56 ou par mail mairie@garnerans.com.

TARIFS

Les tarifs sont les suivants :

- 25 € la journée
- 15 € la demi-journée (matin ou après-midi)
- 5 € de l'heure. Un forfait de 5 heures sera facturé d'avance et consommé par fraction. Toute heure entamée est due.

Une caution de 250 € est demandée et sera restituée à l'issue de la location si aucune dégradation n'est constatée.

RESERVATION

La salle de conseil sera réservée définitivement lorsque la mairie sera en possession du contrat de location signé et du règlement.

Le locataire recevra après signatures des deux parties une copie du contrat signé contenant les consignes réglementaires d'utilisation de la salle.

OUVERTURE / FERMETURE DE LA SALLE

La secrétaire ou un élu en cas d'absence de la secrétaire auront la charge de mettre à disposition la salle. A la fin de l'utilisation la salle sera fermée après un constat visuel du respect des consignes d'utilisation réalisé en présence du locataire.

CONSIGNES A RESPECTER

Le locataire devra respecter les horaires qui lui auront été imposés. Le locataire s'engage à rendre la salle du conseil municipal dans l'état de propreté et de rangement dans laquelle elle lui a été confiée.

Garnerans, le 3 mars 2017

Le Maire,

Dominique VIOT